

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE222

présenté par

M. Lecoq, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

Compléter l'alinéa 13 par les mots suivants :

« , à travers le respect absolu des résolutions des Nations-Unies et du droit international humanitaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cela permet à nouveau d'insister sur l'importance du respect du multilatéralisme et du devoir d'exemplarité de la France sur ce sujet. La France ne respectant pas toutes les résolutions, il est important de ce fait qu'elle s'y attelle.